

L'AVIS DE NOTRE AVOCAT

On a le droit de critiquer sur Facebook, mais il faut être raisonnable

Les propos tenus sur les sites, les blogs et les réseaux sociaux peuvent engager la responsabilité de leur auteur. Ce qui est déterminant, c'est la nature des propos, non le support en lui-même. On a tous en tête le récent licenciement de trois travailleuses sociales pour avoir tenu sur Facebook des propos injurieux à l'égard de leur employeur, ou encore la condamnation d'un jeune homme à trois mois de prison ferme et à 1 200 euros de dommages et intérêts pour avoir insulté des gendarmes sur Facebook. Dès lors que vous êtes sur un réseau social, vous partagez de l'information. Pour que ce soit privé, il faut que cette information soit restreinte

Chaque semaine,
M^e Alain
Bensoussan,
avocat à la cour
d'appel de Paris
et spécialiste en droit
de l'informatique,
vous informe
de vos droits.

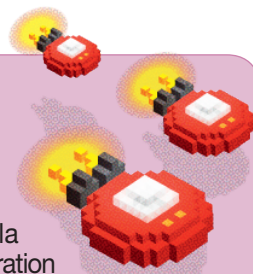


à un ensemble limité en termes de zone géographique et de personnes. Or, sur Facebook, ces limitations sont souvent mal maîtrisées par les utilisateurs. Si vous critiquez votre employeur de manière disproportionnée et à voix haute à la sortie du bureau, tout le monde peut l'entendre, y compris lui. Facebook est aussi un lieu de passage. On a le droit de critiquer, mais pas de manière disproportionnée. Le fait de rapporter des éléments négatifs à l'égard d'une société sur un site ne porte pas nécessairement atteinte à son honneur. Ainsi, le tribunal de grande instance de Paris a refusé de condamner, le 13 septembre 2010, les membres d'une association qui avaient raconté sur un blog leurs déboires lors de la rénovation de locaux (retards des travaux confiés à une société, abandons de chantier, actions judiciaires diligentées, etc.). Le simple fait de relater des dysfonctionnements, des manquements ou des actions judiciaires en cours ne constitue pas une diffamation ou un dénigrement s'il n'est pas démontré le caractère mensonger, excessif ou disproportionné des faits qui sont rapportés.

Concours de jeux chez Mozilla

Annoncé il y a environ un mois, le concours international Game On vient officiellement d'être ouvert par Mozilla Labs. Ce concours s'adresse aux développeurs qui devront imaginer un jeu vidéo, impérativement conçu avec les technologies Web «ouvertes» comme le JavaScript, le HTML ou le CSS, et fonctionnant avec Firefox 4. Les créations seront soumises à un jury issu du monde

du jeu vidéo et de la high-tech, et jugées selon six critères : maîtrise de la technologie ; démonstration de la puissance des technologies Web ouvertes ; esthétique ; originalité du concept ; niveau de conception et satisfaction de l'utilisateur. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 janvier 2011, à l'adresse suivante : <https://gaming.mozillalabs.com>. Verdict le 31 janvier ! ■ BG



L'USB sans fil tout proche

La norme Wireless USB (WUSB) vient de passer à la version 1.1 grâce à quelques modifications de ses caractéristiques. Au programme, notamment, amélioration du débit (fondé sur l'USB 2.0, soit 480 Mbit/s



ou 60 Mo/s théorique), baisse de la consommation et support de la technologie de communication en champ proche (Near Field Communication), qui facilite les échanges sans fil entre périphériques à très courte distance (10 centimètres environ) ■ BG

Paris dit oui à Free

Le conseil de la Ville de Paris vient d'autoriser Free à déployer sur les toits de la cité un réseau de 300 antennes relais 3G, au grand dam des écologistes et des militants anti-ondes, prônant le principe de précaution. Pour l'opérateur, détenteur de la quatrième licence mobile depuis le début 2010, c'est une bonne nouvelle. Selon les termes du contrat, il doit en effet couvrir 27 % de la population métropolitaine



d'ici à fin 2012. Il est donc impératif pour lui de pouvoir déployer son réseau sur les principaux bassins de population que sont les grands centres urbains ■ SC

Micro Hebdo à la radio



Chaque vendredi à partir de 15 heures, retrouvez François Sorel, spécialiste des nouvelles technologies, Frédéric Boutier et Jean-Marie Portal, rédacteurs en chef adjoints de Micro Hebdo, dans l'émission *De quoi j'me mail*, diffusée en podcast sur www.rmc.fr/podcast. Informations, contacts et fréquences au 3216 ou sur www.rmc.fr.

La folle histoire de Spaces

Plutôt que d'investir pour améliorer sa plate-forme de blog Windows Live Spaces, Microsoft a préféré en confier l'entière gestion à l'un des spécialistes du domaine : Word-Press. La firme de Redmond n'abandonne pas pour autant du jour au lendemain ses 30 millions d'utilisateurs, un service de migration a été mis en place pour que chacun puisse progressivement rapatrier ses messages, com-

mentaires ou photos sur la nouvelle plate-forme. Une option spéciale a même été créée pour permettre aux blogueurs de prévenir leurs contacts Messenger de leurs mises à jour. En janvier 2011, il ne sera plus possible de mettre à jour son Windows Live Space, et en mars, les blogs seront fermés et le processus de migration s'arrêtera. Voilà une façon plutôt étrange de dire « stop » ! ■ BG